

La section Européenne en Anglais-Mathématiques Bacs L – ES - S

Objectif

L'enseignement des mathématiques en section européenne a une double finalité :

- il permet de poursuivre l'acquisition des concepts et outils propre aux mathématiques et aux sciences, et notamment de comparer cet enseignement en France à celui dispensé dans les pays anglophones ;
- il permet l'obtention de la « mention européenne » **aux Baccalauréats L, S et ES**. Elle reconnaît à l'élève un intérêt particulier pour le monde anglophone et une qualité d'expression et de connaissances scientifiques en langue anglaise. Cette mention s'avère être un atout essentiel au regard de l'internationalisation des échanges et des métiers scientifiques. En outre, un étudiant sorti de section européenne pourra naturellement poursuivre une partie de son cursus à l'étranger.

Modalités d'entrée dans la section

- La famille remplira une fiche spécifique à retirer auprès du collège pour les élèves issus de classe de 3^e. La demande sera ensuite adressée au lycée.
- Le jour de l'inscription (fin juin), vous confirmerez le choix fait précédemment via la fiche de candidature. Pour ceux qui n'ont pas rempli de fiche de spécifique, faire la demande le jour de l'inscription. L'option sera accordée en fonction des places disponibles.

Organisation des enseignements de seconde

- En Anglais : l'horaire est celui de la classe de seconde classique (3h) augmenté d'une heure supplémentaire. Soit au total 4 h d'anglais pour l'élève.
- En Mathématiques : l'horaire est celui de la classe de seconde classique (4h) augmenté d'une heure supplémentaire de maths en anglais. Soit au total 5 h de mathématiques pour l'élève.

Organisation des enseignements première L, ES et Terminale ES

A l'issue de la classe de seconde, les élèves ont la possibilité de poursuivre la section européenne Anglais-Maths dans les 3 séries générales.

Les mathématiques enseignées en anglais, concernent principalement l'information chiffrée (pourcentages, statistiques, probabilités, courbes, graphiques...) en lien avec le programme de maths.

L'horaire supplémentaire est 1 h d'anglais + 1 h de maths en anglais comme en seconde.

Validation de la mention « section européenne » au bac

Cette mention est attribuée aux lauréats au baccalauréat qui remplissent les conditions suivantes :

- Obtention d'une note minimale de **12/20 l'épreuve écrite** d'anglais LV1 ou LV2 ;
- Obtention d'une note minimale de **10/20 à l'épreuve orale spécifique de mathématiques** en anglais. Cette note est composée pour 80% de la prestation à cet oral, et pour 20% d'une évaluation par les professeurs de la section européenne de l'implication et de l'assiduité de l'élève en mathématiques et en anglais durant la scolarité.
- De plus, la note attribuée à l'épreuve orale spécifique peut, si le candidat en fait le choix, compter en 1^{re} et 2^e option facultative.